



## Refus de participation au frais du foyer

Par **Sally**, le **02/11/2012** à **13:42**

Bonjour,

Marie depuis moins de 3 ans avec un marocain qui a obtenu une carte de séjour de 10 ans, Il travail depuis 2 ans gagne plus que moi mais ne paye rien ni loyer ni électricité ni nourriture. Le bail de location est à mon nom (avant le mariage) qu'est ce que je risque si je lui demande de partir et si je divorce .

Lui ne voudras pas partir la situation lui convient il est loger et nourri gratuitement.

Il ne me donne jamais d'argent il garde tout pour lui et me dit qu'il n'as pas de sous

Bientôt la taxe d'habitation à régler et moi je suis tué à découvert donc je ne peut pas payer

Merci de vos réponses